

Le Castelnodais

#41 Janv/Fév 2025 • Magazine d'informations municipales

Dossier : Les services municipaux

page 9

Noyal
Châtillon
sur Seiche



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Page 6

Obtention du label
*Villes et Villages
Fleuris*

Page 8

Budget Participatif :
place aux votes !

Page 20

Un concours
photos sur le
thème de l'Eau

2 Retour sur image



POSE DE LA PREMIÈRE BOTTE DES ROBINSONS

Les castelnodais-es étaient invité-e-s à participer à la pose de la première botte de paille de l'équipement municipal Les Robinsons en présence de Jean-Luc Chenut, président du Conseil départemental 35, Marie Ducamin, vice-présidente finances et commandes publiques de Rennes Métropole, Arnaud Sorge, Secrétaire général adjoint de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et Sébastien Guéret, Maire de la commune. Le bâtiment accueillera à terme un nouvel accueil de loisirs, une extension de l'école Le Petit Prince et un Espace de Vie Sociale.



SALON DE LA PEINTURE ET DE LA SCULPTURE

Samedi 23 et dimanche 24 novembre avait lieu la 34^{ème} édition du Salon de la Peinture et de la Sculpture avec pour invité d'honneur Pierre Bourgeois. Félicitations aux lauréat-e-s de cette année : Solen Degabriel pour le prix jeunesse, Lydie Messenger pour le prix du jury, Dominique Thomas pour le prix du public peinture et Daniel Danlos pour le prix du public sculpture.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre, plus de 150 personnes étaient rassemblées pour rendre hommage aux soldats morts pour la France. La municipalité remercie les élèves des écoles et leurs enseignantes, la Protection Civile et les autorités civiles et militaires pour leur présence. Lors de la cérémonie, quatre porte-drapeaux ont été décorés des bleuets de France : Maurice Brizard, René Panaget, Laurent Le Meut et Patrick Pierre.



FÊTE VOS JEUX

Le vendredi 15 novembre, le Pôle Enfance et l'Espace Jeunes proposaient des animations autour du jeu pour petits et grands ! Logique, adresse, dextérité, dessin, jeux vidéos... Il y en avait pour tous les goûts !



WEEK-END EN ATTENDANT NOËL

Malgré la pluie et le vent, c'est un public nombreux qui s'est réuni à l'occasion du week-end *En attendant Noël*. Pendant 3 jours, la municipalité et les associations proposaient plusieurs temps forts pour faire vivre la magie des fêtes.



FORMATION ATTENTAT/INTRUSION POUR LES AGENT-E-S MUNICIPAUX-ALES

Des agent-e-s de la commune ont récemment suivi fin novembre une formation axée sur la gestion des situations d'intrusion et d'attentat. La formation était assurée par la Protection Civile.



Sommaire

4 📄 Brèves

Actualités du CCAS
Inscription aux écoles publiques
Opération broyage de sapins
Recensement à 16 ans
Opération recyclage de papier
Lancement d'un vivier de bénévoles
Verger des naissances au mois de février
Inscrivez-vous à la newsletter de la commune
Sonorisation de la place Pierre Croc
Création d'un point d'arrêt scolaire

6 🏠 Actualités municipales

Obtention du label *Villes et Villages Fleuris*
Sécurité et prévention sur la commune
Panneaux photovoltaïques à Raymond Perrin
Budget participatif : place aux votes !

9 📁 Dossier

Les services municipaux de la commune

16 🏘 Intercommunalité

Une ZFE dans Rennes Métropole au 1^{er} janvier
Un service de covoiturage dans la métropole
Changement dans la collecte des déchets
Enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

18 ✍ Le mag

Cinéthique : un week-end de films inspirants
Saison théâtrale par l'association Patronage
ALASCA fête ses 50 ans !
Julia Intérieurs, décoratrice d'intérieur

20 🎨 Culture / Médiathèque

Un concours photo sur le thème de l'eau
Nouvelles enseignantes à Jean Wiener
Retour sur le week-end de Noël
Un spectacle pour les élèves de maternelle
Dispositif Sortez en bus

23 📧 Communication

Engagement contre les violences faites aux femmes

23 📄 Expression de l'opposition

24 📅 Agenda

Édito



Chères Castelnodaises, Chers Castelnodais,

Comme prédit dans mon éditto du dernier journal municipal, les festivités du temps fort « En attendant Noël » ont illuminé les yeux des enfants, les sourires des parents et ont apporté de la joie aux habitant-e-s. Malgré la tempête, ce sont plus de 1 000 personnes qui se sont déplacées aux 8 animations. Je voulais remercier la médiathèque, les associations de parents des 3 écoles, Musique Passion, le Comité des Fêtes, Vocal'ise, les agriculteurs, le comité culture de la ville et l'ensemble de mes collègues pour la création de ce tout nouveau temps fort culturel. Ce style d'animations reflète la volonté de la ville de vouloir faire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche une ville plus agréable à vivre, où les habitants et les habitantes ont toute leur place.

Une ville plus verte et agréable à vivre. Ensemble, continuons en 2025 sur la même lancée car même si la commune a énormément progressé en terme paysager, nous constatons encore de nombreux déchets et dépôts sauvages sur l'espace public. Soyons vigilant, le papier est mieux dans sa poche que par terre et les encombrants à la déchetterie.

La bonne nouvelle pour votre ville en cette fin d'année 2024 a été l'obtention du label Ville et Villages Fleuris qui reflète tout l'engagement de l'équipe des services techniques et des élu-e-s. Par ce label, le jury Régional récompense la ville sur sa qualité de vie, la mise en avant de la biodiversité et la mise en place de la végétalisation en ville. Aussi, le jury Départemental a récompensé la commune par un prix spécial « Initiative inspirante » pour la mise en place d'animations dans le cadre de notre politique du « Aller Vers » et la création artistique dans les différents espaces publics.

Cette politique de « Aller Vers », récompensée, est aussi un moyen de prévention en termes de sécurité et fait partie d'un ensemble de différents dispositifs de tranquillité publique. L'opposition nous parle d'un article du mois de juillet dont je suis l'initiateur sur des faits qui se sont déroulés en juin. Il leur a fallu 7 mois pour réagir... Aussi, j'ai été et je suis très souvent dans ce quartier afin d'échanger avec les habitant-e-s, les jeunes et les commerçant-e-s. Aussi, je suis encore actuellement en contact avec le colonel, chef du groupement de gendarmerie de Rennes, la gendarmerie de Vern afin d'avoir des gendarmes de proximité. Notre police municipale, nos animateur-trice-s jeunesse participent aussi à cette proximité en allant sur le terrain, dans les collèges... Et je souhaitais rappeler que les parents sont les premiers acteurs éducatifs de leurs enfants et que la ville est prête à les accompagner.

Malgré un contexte national compliqué, des baisses des dotations de l'Etat ou des ponctions sur les budgets des collectivités, je souhaite rester volontariste et enthousiaste pour l'avenir. Un récent sondage nous rappelle que les Français et les Françaises voient l'échelon local comme le plus efficace pour améliorer leur quotidien. Cette étude fait écho au récent bilan de la Cour des Comptes sur la Maison France Service et j'affirme aussi que l'attente est claire de nos concitoyennes et concitoyens en matière de services publics de proximité. Nous avons des énergies locales qui vibrent avec des talents et des initiatives. Nous avons des citoyen-ne-s, des associations, des entreprises engagé-e-s qui sont soutenu-e-s par des élu-e-s attentif-ve-s et impliqué-e-s dans une dynamique de coopération et de dialogue afin de construire notre commune de demain.

Les vœux du Maire et de l'équipe municipale se dérouleront cette année le 11 janvier à 19h00 à la salle Louis Texier. Je vous invite, si vous le désirez à venir nous rejoindre.

Ensemble continuons de faire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche une ville plus verte et agréable à vivre et je vous souhaite à toutes et à tous, petits comme grands, une belle et heureuse année 2025 !

Sébastien GUERET
Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche
Conseiller Départemental du canton de Bruz

Le Castelnodais

Magazine bimestriel édité par la Mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (02 99 05 20 00). 4600 exemplaires. Diffusion gratuite / www.ville-noyal-chatillon.fr Suivez-nous sur

• **Directeur de la publication** : Sébastien Guéret

• **Adjointe à la communication** : Valérie Le Bouler

• **Rédaction et mise en page** : Chloé Quinquenel avec la participation des services municipaux

• **Impression** : Imprimerie du Rimon

11, rue des Bintinais, Noyal-Châtillon-sur-Seiche
www.imprimeur-rennes.fr



Dépôt légal à parution. Imprimé avec des encres végétales sur papier RECYTAL OFFSET RECYCLÉ.

Les actus du CCAS

🌀 Sortie Aquatonic

LE MARDI 25 FÉVRIER 2025, le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noyal-Châtillon organise un après-midi à l'Aquatonic de Saint-Grégoire**, l'occasion de profiter des bienfaits de l'eau et de plonger dans un bain de bien-être ! Le tarif varie entre 13€ et 23€ selon le plafond de ressources en vigueur.

Vous êtes intéressé·e ?

Contactez le CCAS 📞 **02 99 05 20 14**.

🌀 Aide aux aidants : le CCAS vous accompagne

Vous êtes aidant·e d'un proche ? Des solutions existent pour vous soutenir. Le CCAS vous accompagne dans vos démarches et vous oriente vers des organismes spécialisés tel que le CLIC'Alliages, un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et de coordination.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au
📞 **02 99 05 20 01**

👤 Inscriptions dans les écoles publiques

L'ouverture des inscriptions débutera **le lundi 3 mars 2025**. Merci de ne pas contacter le service concerné avant cette date.

Après les fêtes, venez broyer votre sapin !

La commune vous propose d'apporter votre sapin afin de le faire broyer et de repartir avec votre broyat qui pourra vous servir à pailler vos massifs de fleurs !

Cette opération, organisée par Rennes Métropole et l'association Vert le Jardin aura lieu le mercredi 8 janvier de 13h30 à 16h30 sur le parking Saint Léonard.

Vous êtes français·e et vous allez avoir 16 ans ? Pensez à vous faire recenser !

Tout jeune français et française doit se faire recenser à la Mairie de son domicile entre le jour de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant son anniversaire.

C'est une première étape avant la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), elle aussi obligatoire. La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Les français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

PIÈCES À FOURNIR :

- Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité
- Livret de famille

📣 ATTENTION !

L'attestation de recensement est obligatoire pour toute inscription à des examens, concours et permis de conduire. Le recensement ne peut être fait avant le jour du seizième anniversaire.

Opération recyclage de papier par l'APEL de l'école Saint-Amand

Du vendredi 10 au lundi 21 janvier inclus, recyclez vos anciens papiers, journaux et magazines en venant les déposer dans la benne à papiers mise en place devant l'espace Louis Texier ! Cette initiative permettra à l'APEL de l'école Saint-Amand de récolter des fonds pour acheter du matériel et organiser des sorties pédagogiques.

Lancement d'un vivier de bénévoles

Vous êtes une association et vous cherchez des bénévoles de manière régulière ou ponctuelle ?

Vous souhaitez être bénévole auprès des associations de la commune ?

Inscrivez vous sur le vivier de bénévoles de la commune et entrez en contact avec les acteur·trice·s de votre territoire !

Rendez-vous sur : [🌐 https://jeparticipe.ville-noyal-chatillon.fr/](https://jeparticipe.ville-noyal-chatillon.fr/)

En cas de difficultés avec Internet, le conseiller numérique de la médiathèque peut vous accompagner.

Au mois de février, plantez un arbre dans le verger des naissances

Les familles ayant accueilli un enfant en 2024 seront invitées au mois de février à venir planter un arbre fruitier dans le verger des naissances. Chaque année depuis 2020, 12 arbres sont plantés pour symboliser les naissances dans la commune. Chacun·e est ensuite libre de venir cueillir les fruits du verger. Les familles concernées recevront une invitation dans les semaines à venir.

Tenez-vous informé·e des actualités de la commune avec la newsletter

En vous inscrivant à la newsletter de la commune, recevez les actualités de votre ville toutes les semaines ! Articles, agenda, photos... Tenez-vous informé·e de manière régulière. Pour cela, rendez-vous sur le site internet de la Mairie, onglet Newsletter !

Mise en place d'un système de sonorisation sur le marché

Depuis le mois de décembre, un système de sonorisation a été mis en place sur la place Pierre Croc où se déroule le marché. Cet équipement permet d'amplifier les animations et événements festifs, mais également de garantir une meilleure diffusion des annonces et informations à destination des habitant·e·s. Conçu pour couvrir l'ensemble de la place, le système assure une qualité sonore optimale sans perturber l'ambiance conviviale du marché.

Faire une demande de création d'un point d'arrêt scolaire

En prévision de la rentrée scolaire de 2025, il est possible pour les familles de faire une demande de création d'un point d'arrêt de transport scolaire. Avant de lancer une procédure, pensez à vérifier les points d'arrêts existants sur le site de BreizhGo. Attention : la création d'un arrêt est soumise à certaines règles. Ainsi, en application du règlement des transports scolaires de la Région Bretagne, la demande de création de point d'arrêt sera automatiquement rejetée dans les cas suivants :

- Un arrêt existant est situé à moins de 500 m de l'arrêt demandé,
- L'arrêt demandé est situé à moins de 3 km de l'établissement scolaire,
- L'arrêt est sollicité pour un élève en dérogation de scolarité,
- L'arrêt demandé nécessite :
 - un demi-tour du véhicule ou une marche arrière (manœuvre dangereuse),
 - un stationnement du véhicule à proximité d'une courbe,
 - un stationnement du véhicule en sommet ou en bas de côte,
- L'arrêt nécessite un allongement trop important du temps de parcours.

Pour effectuer une demande, prenez contact avec la Mairie : elle sera chargée de rassembler les demandes et de les transmettre à la Région Bretagne.

La commune obtient sa première fleur du label «Villes et Villages Fleuris»

Le 15 novembre, Noyal-Châtillon-sur-Seiche a décroché lors d'une cérémonie officielle sa toute première fleur dans le cadre du label national «Villes et Villages Fleuris».

Ce label, qui récompense les collectivités pour leurs efforts en matière d'embellissement, de respect de l'environnement et d'amélioration de la qualité de vie, est une reconnaissance du travail entrepris ces dernières années. Le label «Villes et Villages Fleuris» est un gage d'excellence attribué par le Conseil national des Villes et Villages Fleuris, qui évalue les communes sur des critères précis. Ces critères incluent la qualité et la diversité des aménagements paysagers, l'intégration de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'embellissement durable des espaces publics. Une à quatre fleurs peuvent être obtenues, représentant un engagement croissant pour une commune à s'épanouir en harmonie avec son environnement.



L'obtention de cette première fleur est le fruit d'un effort collectif et de l'engagement des équipes techniques municipales. Leurs initiatives, telles que l'installation de nouveaux parterres fleuris, la plantation de variétés locales et la création d'espaces verts respectueux de la biodiversité, ont su convaincre le jury.

«Pour une ville plus belle, plus verte, et plus respectueuse de notre environnement !»

Adhérer au label Villes et Villages Fleuris est un véritable acte de volonté pour améliorer notre cadre de vie et créer un environnement plus agréable pour les Castelnodaises et Castelnodais. Ce label témoigne de notre engagement à promouvoir la biodiversité, à valoriser notre patrimoine végétal et culturel ainsi qu'à créer des espaces publics harmonieux où il fait bon vivre. Au-delà de l'aspect esthétique, ce projet s'inscrit dans une démarche durable : en privilégiant les plantations locales, la gestion raisonnée de nos espaces verts et la préservation de nos ressources naturelles, nous contribuons à un avenir plus respectueux de notre planète. C'est aussi un moyen de dynamiser notre territoire, de renforcer le lien social et d'impliquer nos habitant-e-s dans la valorisation de leur cadre de vie.

L'obtention de ce label n'aurait pas été possible sans l'engagement et l'implication de nos services techniques dédiés aux Espaces Verts qui ont effectué un travail remarquable.

Avec cette première fleur, nous affirmons notre volonté de bâtir une ville où l'écologie et la qualité de vie sont au cœur de nos priorités. Nous créons ainsi un cadre de vie propice au bien-être de chacun-e, un lieu où nature et urbanisme se conjuguent pour un avenir plus vert et plus responsable. Ensemble, fleurissons notre avenir !

Agnès Blanchard, conseillère municipale déléguée à la Valorisation florale et artistique et à l'Égalité femmes-hommes



Participez au fleurissement de la commune avec la charte de végétalisation !

La charte de fleurissement et de végétalisation a été mise en place par la municipalité pour accompagner et encadrer la possibilité qui est offerte aux castelnodais-e-s de végétaliser et fleurir les espaces publics de la commune. Son objectif est de favoriser le développement de la nature et de la biodiversité, permettre aux habitant-e-s de s'approprier l'espace public et de créer du lien social. Ainsi, chacun-e peut demander à bénéficier d'une autorisation pour jardiner dans la rue. Tous les espaces publics existants peuvent être sollicités aussi bien pour fleurir le pied d'un arbre, un massif enherbé ou pour créer un potager aromatique. Pour obtenir le permis de végétaliser, il vous faut préparer votre projet, savoir ce que vous voulez faire et comment. Les documents sont à retirer directement en Mairie ou sur le site internet de la commune. Une fois le dossier constitué, il suffit de le déposer en Mairie. Le dossier peut être proposé à tout moment de l'année. Il fera l'objet d'une étude auprès des services techniques.

Sécurité et prévention sur la commune

Exercice de simulation d'inondation : un test grandeur nature

Mercredi 20 novembre, les communes de Bruz et de Noyal-Châtillon-sur-Seiche ont participé à un exercice grandeur nature visant à simuler une inondation majeure causée par de fortes pluies stationnaires sur la rivière la Seiche. Organisé sous la coordination de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, cet exercice avait pour objectif de tester la réactivité, l'organisation et la capacité des différent-e-s acteur-trice-s à gérer une crise de ce type.

Face à un épisode fictif de pluies intenses provoquant une montée rapide des eaux, les communes ont été invitées à activer leur Plan communal de sauvegarde (PCS). À Noyal-Châtillon-sur-Seiche, les élu-e-s, dont l'adjoint délégué à la sécurité et l'élue de permanence, ainsi que le service de direction générale et la direction aménagement urbain, ont simulé la mise en place du Poste de commandement communal. Parmi les actions enclenchées : prise de décisions pour protéger les habitant-e-s, ouverture de salles d'accueil pour les sinistré-e-s, ou encore repérage des zones à risque. Des alertes fictives ont été émises par la préfecture, par courriel et téléphone, obligeant les équipes à gérer en temps réel des appels d'habitant-e-s en détresse, de journalistes en quête d'informations, ou de professionnel-le-s demandant des consignes.

L'exercice a réuni plusieurs acteur-ric-e-s de la gestion de crise. Les principaux-a-les participant-e-s étaient la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), le groupement de gendarmerie départementale, la direction départementale des services d'incendie et de secours (SDIS) et l'agence régionale de santé (ARS). Des observateur-trice-s étaient également présent-e-s, notamment Rennes Métropole, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), des bénévoles de la Protection civile et des membres de la Réserve communale de sécurité civile. À l'issue de l'exercice, participant-e-s et observateur-trice-s se sont réuni-e-s pour une séance de débriefing. L'objectif était d'identifier les points forts et les axes d'amélioration. Cet échange a permis de souligner les réussites, notamment la fluidité de la communication entre les communes et la préfecture, tout en relevant les difficultés rencontrées. Ces retours d'expérience permettront d'affiner les dispositifs d'urgence, afin de garantir une meilleure coordination et une plus grande efficacité dans la gestion des potentielles inondations réelles à l'avenir.



Des formations aux gestes de premiers secours proposées sur la commune

Plusieurs formations aux gestes qui sauvent sont régulièrement organisées chaque année sur la commune. N'hésitez pas à vous inscrire pour apprendre les bases du massage cardiaque et l'utilisation des défibrillateurs. En 2024, 3 formations dispensées par la Protection Civile ont eu lieu, permettant à 29 personnes d'apprendre les premiers secours. Une prochaine session sera organisée au premier trimestre 2025. Informations et inscriptions au ☎ 02 99 05 20 03.

La municipalité exprime sa solidarité à Mayotte

Dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 décembre, le cyclone Chido a frappé Mayotte avec une intensité redoutable, laissant dans son sillage des dégâts matériels considérables, des foyers endeuillés, et des milliers de vies bouleversées.

Face à cette épreuve tragique, je tenais, au nom de mon équipe, à exprimer notre solidarité et notre soutien indéfectible à toutes celles et ceux qui ont été touchés par ce drame. Nos pensées accompagnent les familles mahoraises endeuillées et celles qui se trouvent dans la douleur, l'incertitude ou la difficulté de reconstruire ce qui a été perdu.

En ces moments d'adversité, il est essentiel de rappeler que l'unité et la solidarité sont des valeurs qui nous rassemblent et nous renforcent. Mayotte est une partie intégrante de notre République, et sa souffrance est la nôtre. Je suis convaincu qu'ensemble, nous pourrions aider à soulager les peines, redonner espoir et soutenir la reconstruction. Au moment de l'écriture de ce journal, les associations humanitaires et rennaises s'organisent afin de collecter des dons. Nous vous informerons de ces initiatives via notre site internet et nos réseaux.

Avec toute notre solidarité et notre compassion.

Sébastien GUÉRET

Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Conseiller Départemental du canton de Bruz



Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport Raymond Perrin

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport Raymond Perrin s'inscrit dans une démarche proactive en faveur de la transition énergétique et de l'autoconsommation collective. Retour sur les grandes étapes de ce projet ambitieux.

En décembre 2023, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) a présenté un rapport complet sur les opportunités liées à l'autoconsommation collective. Ce processus désigne un modèle énergétique où plusieurs utilisateurs partagent localement l'énergie produite, souvent à partir de sources renouvelables comme le solaire. Les producteur-trice-s et consommateur-trice-s, souvent proches géographiquement, mutualisent l'électricité pour réduire leur dépendance au réseau classique et optimiser les coûts. Suite à cette analyse, la décision a été prise d'engager cette initiative sur la salle de sport Raymond Perrin, dont la toiture a été renforcée entre 2019 et 2020. En mai 2024, le maître d'œuvre, le cabinet TCE Ingénierie, a été sélectionné pour piloter les travaux. Dès juin 2024, une étude a été lancée en collaboration avec ENEDIS pour évaluer l'impact sur le réseau et définir les éventuels renforcements nécessaires. En juillet 2024, un appel d'offres a été lancé pour les travaux. L'analyse des six propositions reçues a permis, en octobre 2024, de désigner l'entreprise Begreen qui réalisera cette installation.

Les travaux, prévus pour début 2025, consisteront à :

- Installer des panneaux photovoltaïques sur le versant sud du toit de la salle de sport existante,
- Créer un local onduleur accolé au pignon est du bâtiment pour convertir l'énergie produite,
- Installer les dispositifs de sécurité pour la maintenance : une échelle à crinoline sur le pignon est et une ligne de vie sur la toiture sud,

Ces aménagements assureront une production énergétique durable tout en respectant les normes de sécurité. Le coût total de l'opération s'élève à 102 573 euros. Les panneaux seront réceptionnés début janvier 2025, suivis par leur installation. La mise en service de l'installation marquera le début de l'autoconsommation énergétique pour la salle de sport. Ce projet témoigne d'une volonté locale d'investir dans les énergies renouvelables et de réduire la dépendance énergétique. La salle Raymond Perrin deviendra ainsi un exemple concret d'autoconsommation collective au service de la transition énergétique.



Budget participatif : du 11 février au 31 mars, éliez vos projets favoris !

Dans le cadre du 2^{ème} budget participatif les castelnodais-e-s et les associations ont été appelé-e-s à proposer des projets ou idées d'intérêt collectif du 9 septembre au 2 décembre.

À l'issue de cette première phase, le comité Budget Participatif et les services de la commune ont procédé à l'étude des 8 projets qui ont été déposés sur la plateforme numérique. **À partir du 11 février**, vous pourrez prendre connaissance des projets qui sont soumis aux votes sur la plateforme de participation citoyenne du site web de la commune ou directement à l'accueil de la Mairie et de la Médiathèque.

C'est maintenant à vous, Castelnodais-es, de choisir les projets qui ont votre préférence !

Qui peut voter ? : Les Castelnodais.es à partir de 16 ans.

Comment voter ? : Vous devez sélectionner 3 projets en les classant par ordre de préférence. Le premier choisi recevra 3 points puis le second 2 points et 1 point pour le 3^{ème}.

Vous pouvez voter soit :

- sur le site : jeparticipe.ville-noyal-chatillon.fr
- via le QR code ci-dessous
- par bulletin papier dans les urnes mises à disposition à la Mairie et à la Médiathèque.

Les personnes qui ont des difficultés avec internet peuvent se faire aider par le médiateur numérique, présent à la Médiathèque.

Les projets qui auront eu le plus de points seront sélectionnés jusqu'à atteindre les 20 000 € dédiés au budget participatif.



Votez via ce QR Code

Dossier

Les services municipaux de la commune



L'équipe de la cuisine centrale oeuvre au quotidien pour préparer les repas des écoles



Les équipes techniques ont permis l'installation du sapin de Noël sur le parvis de la Mairie



Logement social

Jardins partagés

Dispositif Sortir

Tarifcation Transports
Solidaires

Minibus

Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Clara accueille les castelnodais-es

Les compétences et champs d'action de la commune

Depuis les lois de décentralisation, les communes jouent un rôle central dans notre quotidien. En tant que collectivité de proximité, elles exercent des compétences cruciales, transférées par l'État, pour répondre aux besoins des habitant-e-s.

Les domaines d'intervention clés sont :

- **Urbanisme et aménagement du territoire** : la commune élabore le Plan Local d'Urbanisme (PLU), gère les permis de construire et veille à l'organisation harmonieuse des espaces.
- **Services publics locaux** : gestion des écoles maternelles et primaires, crèches, bibliothèques et médiathèques, équipements sportifs et culturels...
- **Environnement et cadre de vie** : gestion des espaces verts, transition écologique...
- **Sécurité** : gestion de la police municipale de proximité, tranquillité publique
- **Solidarité** : aide sociale (CCAS), minibus pour les seniors...

Cette autonomie permet aux communes de répondre efficacement aux spécificités locales tout en travaillant en partenariat avec d'autres échelons (intercommunalités, départements, régions). La métropole, quant à elle, exerce des compétences stratégiques qui complètent et renforcent celles des communes, permettant une gestion coordonnée à une échelle plus large. Elle prend en charge des enjeux d'intérêt collectif et de développement global. Cela inclut, par exemple, la gestion des transports publics, l'aménagement du territoire, le développement économique, la protection de l'environnement et la collecte des déchets. Ces compétences métropolitaines visent à assurer une cohérence territoriale, à mutualiser les ressources et à répondre efficacement aux besoins des habitant-e-s, tout en laissant aux communes leur rôle central dans la vie quotidienne de leurs citoyen-ne-s.

Une diversité des métiers à Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Une commune, c'est bien plus qu'un territoire : c'est une organisation vivante où une multitude de métiers travaille de concert pour répondre aux besoins des habitant-e-s. Si certains métiers sont visibles, d'autres se déroulent en coulisses, mais tous sont essentiels pour assurer le fonctionnement de la collectivité.

Des métiers techniques au cœur des infrastructures

Les agent-e-s techniques veillent à l'entretien des bâtiments publics, des espaces verts et des réseaux. Ce sont eux-elles qui entretiennent les rues, les parcs, ou interviennent en cas de dysfonctionnements pour garantir la sécurité et le confort des habitant-e-s.

Des professionnel-le-s au service de l'enfance et de l'éducation

Dans les écoles, les agent-e-s municipaux-les jouent un rôle essentiel : ATSEM, animateur-trice-s périscolaires, cuisinier-ère-s, ou encore agent-e-s d'entretien. Ils-elles veillent à accompagner les enfants, à leur offrir des activités enrichissantes et à leur garantir des repas équilibrés dans un cadre propre et sécurisé.

Des métiers dédiés à la proximité et à la sécurité

La police municipale travaille pour assurer la tranquillité publique et résoudre les conflits du quotidien. Sa présence garantit un climat de sécurité et de dialogue au sein de la commune. Elle agit également dans un objectif de prévention des risques.

Des missions administratives essentielles

Derrière chaque service public se trouvent des agent-e-s administratif-ve-s : accueil, état civil, CCAS, urbanisme, ressources humaines, finances, communication... Ces professionnel-le-s organisent les démarches, traitent les demandes et font le lien entre les habitant-e-s et la Mairie.

Des acteurs et actrices de la culture et des loisirs

La Médiathèque, les équipements sportifs et événements locaux reposent sur des équipes dédiées. Agent-e-s de médiathèque, chargé-e-s-n de développement culturel et de la vie associative... : ils-elles contribuent fortement à la vie sociale et culturelle de la commune, pour tous les âges.



L'équipe de la Médiathèque vous accueille et propose de nombreux temps forts culturels

145 agent·e·s

97 personnes sur postes permanents et
48 sur postes non permanents

4 775 754 €

de masse salariale en 2024

45

métiers différents

Une commune riche de sa diversité : des agent·e·s venu·e·s du monde entier

Notre commune est fière d'afficher une véritable richesse humaine au sein de ses équipes, grâce à la diversité des nationalités représentées parmi ses agent·e·s. Ukraine, Royaume-Uni, Algérie, Russie, Turquie, Maroc, Albanie, Belgique, Tunisie, Cameroun... Ces origines multiples témoignent d'une volonté d'inclusion et d'ouverture qui fait la force de notre collectivité.

Vers davantage de stabilité pour les agent·e·s en emplois précaires

Dans un contexte où la précarité de l'emploi demeure une réalité pour de nombreux·euse agent·e·s, la titularisation apparaît comme une solution essentielle pour garantir stabilité et reconnaissance. Entre 2022 et 2024, les chiffres témoignent d'une progression significative des efforts en ce sens dans la commune. En effet, depuis 2022, plusieurs nominations d'agent·e·s contractuel·le·s ont été réalisées, illustrant une volonté de réduire progressivement le recours à des statuts précaires. En 2022, 2 agents contractuels ont été titularisés. L'année 2023 a marqué une accélération avec 9 titularisations et la création d'un poste permanent. En 2024, 1 nomination supplémentaire a été réalisée. De plus, deux agents ont été affectés à des postes permanents, mais restent contractuels en raison de leur nationalité hors Union Européenne.

Les agent·e·s municipaux·les dans votre quotidien

Les agent·e·s municipaux·ales jouent un rôle fondamental dans la vie de notre commune. Si leur travail est souvent invisible, il est pourtant présent à chaque moment de notre quotidien. Du matin au soir, dans nos rues, nos écoles, nos parcs, nos équipements sportifs ou encore nos services administratifs, ils sont là, assurant le bon fonctionnement de la collectivité. Ils-elles sont au cœur des services publics locaux, et leurs missions couvrent une large palette de responsabilités. Leurs actions, souvent discrètes mais constantes, permettent de maintenir un environnement agréable et sûr pour tous et toutes.

Les services municipaux ne se limitent pas à l'entretien et à la gestion des infrastructures, mais ils jouent également un rôle clé dans l'accompagnement des familles, des enfants, des personnes âgées et des plus vulnérables. Les animateurs et animatrices de nos écoles, par exemple, sont chargé·e·s de l'encadrement des enfants, veillant à leur bien-être pendant la pause méridienne et leurs activités périscolaires. Dans les services sociaux, les agent·e·s sont présents pour aider les personnes en situation de précarité ou pour répondre aux besoins spécifiques des familles. Les agents de la police municipale assurent la tranquillité publique et interviennent en cas de nécessité pour maintenir l'ordre et la sécurité au sein de la commune. Mais ils travaillent également à des actions de prévention, notamment dans les écoles avec des exercices attentat/intrusion.

Qu'il s'agisse d'un appel à la Mairie pour une information, d'une demande pour un document administratif, ou d'une question sur les activités culturelles et sportives proposées, les agent·e·s sont là pour répondre, conseiller et accompagner les habitant·e·s.

Le travail des services municipaux est également une affaire de collaboration et de solidarité. Chacun·e, dans son domaine de compétence, contribue à l'équilibre de la commune et à la satisfaction des besoins des habitant·e·s. Les services de la Mairie, les équipes techniques, les animateur·trice·s, tous ces métiers se complètent et œuvrent dans un esprit de coopération pour une meilleure qualité de vie.



En collaboration avec les écoles de la commune, les services municipaux organisent des actions de prévention et des exercices de mise en situation

La coopération entre services : un moteur de l'efficacité dans les collectivités

Dans une collectivité, les services ne travaillent pas isolément. Leur collaboration est essentielle pour garantir une mise en œuvre efficace des politiques publiques et répondre aux attentes des citoyen-ne-s. Chacun-e apporte ses compétences spécifiques, mais c'est leur capacité à coopérer qui fait la force de l'action publique.

Chaque service d'une collectivité a un rôle bien défini. Par exemple : les services techniques réalisent des travaux (entretien des espaces verts, voirie, bâtiments), le service urbanisme délivre les autorisations nécessaires et s'assure de la conformité des projets, les finances préparent les budgets pour les projets portés par les autres services ou encore, les ressources humaines gèrent le personnel intervenant sur les projets. Cependant, aucun projet ou action ne peut être mené par un seul service. La coopération entre eux est indispensable pour une bonne exécution.

Par exemple, pour la création d'une aire de jeux, le service enfance identifie les besoins des familles, le service urbanisme choisit un emplacement adéquat, les services techniques réalisent les travaux, les finances assurent le suivi budgétaire et la communication informe les habitant-e-s de l'ouverture.

La coopération entre services garantit que l'action publique est à la fois cohérente, efficace et conforme aux attentes des habitant-e-s.



Élu-e-s et agent-e-s : un tandem essentiel au service de l'action publique

Dans toute organisation publique, les élu-e-s et les agent-e-s forment les deux piliers pour répondre aux besoins des citoyen-ne-s. Bien que leurs rôles diffèrent, leur collaboration est la clé d'une action publique efficace et cohérente. Les élu-e-s définissent les grandes orientations et prennent les décisions stratégiques, en se basant sur leur mandat démocratique. Leur rôle est de représenter les citoyen-ne-s, fixer des priorités politiques et engager des projets pour le territoire. Les agent-e-s, quant à eux-elles, traduisent ces orientations en actions concrètes. Expert-e-s des règles administratives et des procédures, ils-elles veillent à l'exécution des décisions dans le respect des normes et délais.

Les élu-e-s ne peuvent agir seuls : ils s'appuient sur la technicité, l'expérience et la connaissance des agent-e-s pour concrétiser leurs ambitions. À l'inverse, les agent-e-s travaillent sous l'impulsion politique des élu-e-s, qui orientent leur action. Ce lien garantit une action publique alignée sur les attentes des citoyen-ne-s tout en respectant les réalités opérationnelles.

Le principe de continuité du service public dans une commune

Le principe de continuité du service public est un fondement essentiel de l'action publique. Il garantit que les services offerts par une commune soient assurés de manière régulière, sans interruption, afin de répondre en permanence aux besoins des citoyen-ne-s. Les services publics locaux, qu'ils relèvent de compétences obligatoires ou facultatives, doivent être maintenus dans la durée. Cette exigence repose sur l'idée que les besoins des usager-ère-s, qu'il s'agisse de services administratifs, sociaux ou techniques, sont constants et ne peuvent être suspendus.

La continuité est inscrite dans la législation française, notamment à travers les lois régissant le fonctionnement des collectivités. Elle impose aux autorités municipales de prévoir les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour assurer un fonctionnement ininterrompu. Ce principe s'applique même en cas de crise, de grève ou d'événements imprévus, sous certaines limites. La commune, en tant qu'autorité responsable, doit organiser les services, en garantissant leur disponibilité et leur qualité. Les agent-e-s sont tenu-e-s de respecter leurs obligations pour maintenir cette continuité, dans le cadre de leurs missions.

La formation des agent·e·s de la commune : un investissement pour un bon fonctionnement du service public



La commune accorde une place importante à la formation de ses agent·e·s, considérant cet effort comme une pierre angulaire pour garantir la qualité des services publics. En 2023, ce sont 175 jours de formation qui ont été dispensés, impliquant 57 % des agent·e·s dans au moins une session de formation. Bien que ces chiffres soient en légère baisse par rapport à 2022 – où 184 jours de formation avaient bénéficié à 69 % des fonctionnaires – l’engagement de la commune dans le développement des compétences reste notable.

Pour soutenir cet effort, la commune a investi 34 482 € en 2023 dans la formation de ses agent·e·s. Cette somme inclut les contributions obligatoires versées au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ainsi que les formations dispensées par des organismes privés. Ces investissements traduisent une volonté de maintenir une administration compétente et

polyvalente, adaptée aux évolutions des missions et des besoins des citoyen·ne·s.

Les sessions de formation visent à répondre aux multiples exigences des fonctions exercées par les agent·e·s de la commune. Elles se déclinent en grandes catégories :

- Compétences opérationnelles : pour assurer une meilleure maîtrise des missions professionnelles spécifiques à chaque poste.
- Hygiène et sécurité : une priorité pour garantir des conditions de travail sûres et conformes aux réglementations.
- Développement personnel et professionnel : incluant des formations préparant aux concours, facilitant la mobilité professionnelle ou renforçant des compétences transversales.

Ces axes de formation permettent non seulement d’améliorer les performances individuelles et collectives, mais aussi de renforcer la motivation des agent·e·s en leur offrant des perspectives d’évolution.

Malgré la diminution du nombre de fonctionnaires formés en 2023, l’effort consenti témoigne d’une dynamique positive en faveur du perfectionnement et de l’épanouissement professionnel. Dans un contexte où les attentes envers les services publics évoluent rapidement, maintenir un haut niveau de compétence au sein des équipes municipales est un enjeu stratégique. La commune continuera de privilégier cette approche, convaincue que la formation est un levier essentiel pour garantir l’efficacité et la modernité de l’administration publique.

Respectons ceux et celles qui œuvrent pour notre commune : un appel au civisme

Dans notre commune, les agent·e·s jouent un rôle essentiel. Ils-elles entretiennent nos espaces publics, assurent la propreté, et accueillent les habitant·e·s avec professionnalisme. Pourtant, ces derniers mois, une double problématique émerge : des dépôts sauvages qui compromettent leur travail et une montée des incivilités envers ceux et celles qui reçoivent le public.

Chaque jour, les agent·e·s des services techniques se mobilisent pour garder notre commune propre et agréable. Pourtant, des dépôts sauvages de déchets continuent de proliférer. Ces comportements ne nuisent pas seulement à l’environnement, mais également au moral des agent·e·s, qui doivent sans cesse recommencer un travail déjà accompli. Ainsi, chacun·e d’entre nous a un rôle à jouer : respectons les points de collecte et utilisons les déchetteries mises à disposition. Ce simple geste permet de valoriser le travail de ces professionnel·le·s et de préserver notre commune.

Les fonctionnaires qui reçoivent le public font quant à eux face à une autre forme de défi : les incivilités croissantes. Haussements de ton, agressions verbales, voire menaces, ces comportements rendent leur quotidien difficile. Pourtant, ces agent·e·s sont là pour nous accompagner et répondre à nos besoins, souvent dans des conditions exigeantes. Rappelons-nous qu’un sourire ou un mot bienveillant ne coûte rien et peut transformer une interaction. Faire preuve de patience et de respect, c’est reconnaître la valeur de leur travail.



Installation d’une exposition photos par les services techniques. Par le passé, ces supports visuels ont été dégradés.

La commune s'engage pour l'égalité femmes-hommes dans ses services

En mars 2022, la commune a signé sa charte pour l'égalité femmes-hommes, marquant un engagement fort en faveur d'une société plus juste et inclusive. Ce texte guide depuis les actions de la municipalité pour garantir l'égalité entre ses agent·e·s et lutter contre toutes les formes de discriminations.

La municipalité a mis en œuvre des dispositifs concrets pour répondre aux besoins variés de ses agent·e·s. Parmi ces mesures, on compte par exemple 7 régimes de travail différents qui permettent ainsi d'adapter les horaires et les modalités de travail à chaque situation familiale, favorisant ainsi un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Pour atteindre ses objectifs d'égalité, la commune a entrepris des actions de formation. En partenariat avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), des sessions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes ont été organisées depuis 2023. L'objectif est que l'ensemble des agent·e·s soient formé·e·s à ces enjeux.

En mars 2023, la Mairie a lancé une brochure intitulée «STOP au harcèlement moral, sexuel et aux agissements sexistes». Diffusée largement en interne, elle vise à informer et protéger les agent·e·s et élu·e·s, tout en rappelant les recours disponibles pour les victimes et témoins de comportements inappropriés.

La charte égalité femmes-hommes est consultable sur le site Internet de la commune.



Portrait d'agente : Vanessa vous accueille au CCAS



Au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Vanessa incarne depuis de nombreuses années la solidarité et l'engagement envers les autres. Arrivée en juillet 2007 pour succéder à une collègue partant à la retraite, elle a gravi les échelons au fil du temps pour devenir responsable du service en mars 2021. Ce changement a coïncidé avec l'arrivée de Clara, sa collègue, au poste d'accueil du CCAS. Ensemble, elles forment une équipe soudée et complémentaire, dédiée à accompagner les usager·ère·s et à animer la vie sociale de la commune.

Clara, à l'accueil, est le premier visage que rencontrent les castelnodais·es. Elle se charge de leur accueil et de la gestion de leurs dossiers administratifs. De son côté, Vanessa s'attelle à des projets sur le long terme. Elle concrétise les propositions des membres du CCAS et de son comité, qu'il s'agisse d'organiser des sorties, des repas pour les aîné·e·s de la commune ou d'autres événements marquants. Ses missions visent toujours à renforcer

les liens sociaux et à offrir des instants précieux à ceux et celles qui en ont le plus besoin. Pour mener à bien ses actions, Vanessa collabore étroitement avec Henri Nicolle, Adjoint à la Solidarité et aux Affaires Sociales. Ce partenariat permet d'harmoniser les projets et de s'assurer qu'ils répondent efficacement aux besoins des bénéficiaires du CCAS. Ensemble, ils veillent à faire de chaque initiative une réussite.

Ce qui anime le plus Vanessa dans son travail quotidien, c'est le bonheur d'aider les usagers et de leur faire plaisir. Que ce soit un sourire sur le visage d'un·e aîné·e lors d'un repas festif ou la satisfaction d'un·e usager·ère face à une démarche simplifiée, ces moments sont pour elle la plus belle des récompenses.



un autre regard



CONTRÔLE DE LA VISION

Votre vue a évolué ?
Faites la contrôler
(dans la limite de
validité de votre
ordonnance).



CONSEIL EN VISAGISME

Choisissez la paire
de lunette la plus
adaptée aux traits
de votre visage.



SERVICE À DOMICILE

Vous êtes dans
l'incapacité de vous
déplacer ? Nous
venons à vous.



FACILITÉS DE PAIEMENT

Païement x4 par CB,
tiers payant
mutuelle et offre
100% santé.



2E PAIRE DÈS 1€

Besoin de solaire,
d'une paire adaptée
aux écrans ou à votre
activité sportive ?
Profitez d'une 2e
paire dès 1€.



PRENEZ RDV

02 99 05 82 83

4 Rue des Potiers, 35230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Si vous souhaitez réserver un encart publicitaire dans notre magazine, contactez-nous : communication@ville-noyal-chatillon.fr



**Vente de Matériel
NEUF & OCCASION
Evolution PC**

Location
Sono / Enceinte Bluetooth
Vidéoprojecteur - Ecran

Les Infos @



02.99.52.36.06
06.64.28.88.92

2 Place de la Mairie à Noyal-Châtillon

Passage à Windows 11

Avant de changer de matériel,

Passez nous voir ! Il existe des solutions...



Rennes Métropole : une mise en place progressive de la ZFE à partir de janvier

La Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la métropole de Rennes sera instaurée à compter du 1^{er} janvier 2025, marquant une avancée mesurée dans la lutte contre la pollution de l'air.

Débatte lors du conseil métropolitain du 26 septembre 2024, cette mesure débutera par l'interdiction de circulation des seuls véhicules non classés Crit'Air. «*Ce n'est ni une révolution, ni une mesure brutale*», a assuré Matthieu Theurier, vice-président de Rennes Métropole chargé de la mobilité. Le périmètre concerné inclut l'intérieur de la rocade, jusqu'au boulevard des Alliés à l'est. Les parkings relais, situés en dehors de cette zone, resteront accessibles à tous les véhicules. Cette démarche vise avant tout à améliorer la qualité de l'air en limitant l'accès des véhicules les plus polluants au centre-ville de Rennes, conformément aux directives nationales imposant la création de ZFE dans une quarantaine de métropoles françaises. À Rennes, seuls les véhicules immatriculés avant le 31 décembre 1996, représentant environ 2 % du parc automobile (1 500 véhicules), seront concernés dès 2025. Les interdictions s'appliqueront ensuite progressivement : aux Crit'Air 5 à partir de 2027, puis aux Crit'Air 4 en 2029.



Pour minimiser l'impact de la ZFE, Rennes Métropole prévoit plusieurs dérogations et exceptions. Le pass «petit rouleur» permettra, par exemple, aux véhicules normalement interdits de circuler dans la ZFE jusqu'à 52 jours par an. Les véhicules d'urgence, ceux portant une vignette handicapé, ainsi que les commerçants ambulants et certains camions spécifiques pourront également circuler librement. Par ailleurs, les travailleurs de nuit ou en horaires décalés ne seront pas soumis à ces restrictions, faute de solutions alternatives viables en transports en commun.

Avec cette mise en œuvre progressive et les mesures d'accompagnement prévues, Rennes Métropole espère concilier la nécessité d'améliorer la qualité de l'air avec les réalités économiques et sociales du territoire.

Covoit'STAR : un nouveau service proposé par Rennes Métropole pour développer le covoiturage du quotidien

Rennes Métropole investit dans un nouveau service de covoiturage. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier, il s'appuie sur l'expertise de l'opérateur BlaBlaCar Daily.

À travers ce service, Rennes Métropole souhaite proposer une alternative attractive et efficace à la voiture individuelle, tant sur le plan financier que sur le plan écologique. En effet, en 2023, sur le territoire métropolitain, on comptabilise 104 passager-ère-s pour 100 voitures, lors des déplacements domicile-travail.

Les passager-ère-s et conducteur-trice-s qui empruntent le même itinéraire seront mis en relation à travers l'application BlaBlaCar Daily. Les points de rendez-vous seront proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le-la conducteur-trice. Les trajets subventionnés doivent être compris entre 5 et 60 km avec une origine et/ou une destination dans Rennes Métropole. Cette approche permet d'éviter le report de déplacements courts qui peuvent être effectués à pied ou à vélo ainsi que ceux qui ne relèvent plus du «court covoiturage».

De la même manière, sont exclus les trajets qui peuvent s'accomplir en transports en commun à haut niveau de service (lignes de métro a et b et les lignes Chronostar). Pour autant, elle s'affranchit des limites administratives de la Métropole en subventionnant les déplacements entrants et sortants.

À l'occasion du lancement du service Covoit'STAR, les trajets seront gratuits pour les passagers jusqu'au 30 juin 2025. Après cela, chaque trajet coûtera 0,50 € quel que soit le nombre de kilomètres parcourus. Quant au conducteur, il recevra une compensation de 1,5 € à 3 € par trajet et par passager, selon la distance parcourue. La différence entre le montant perçu par le conducteur et celui payé par le passager sera prise en charge par Rennes Métropole.

1^{er} février 2025 : du changement dans la collecte des déchets

Tous les 7 à 8 ans, la prestation de collecte des déchets est remise en concurrence par la Métropole conformément aux prescriptions du code des marchés publics.

Nouveaux prestataires de collecte

Pour la période qui s'étend du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2033, le marché a été attribué à deux prestataires : la société Derichebourg pour la collecte des ordures ménagères, des emballages, du papier, du verre de la ville de Rennes, Cesson et Saint-Jacques, ainsi que les déchets alimentaires de toute la métropole ; et à la société Suez (prestataire sortant) pour les déchets des autres communes (hors déchets alimentaires).

Fréquence et nouveaux jours de collecte

À partir du 3 février, pour les habitant-e-s en maison individuelle, les ordures ménagères (poubelle grise) seront collectées une semaine sur deux afin d'adapter les moyens de collecte aux besoins. En effet, en moyenne, les usager-ère-s de la Métropole sortent leur poubelle grise une semaine sur deux. Lorsqu'elle est présentée à la collecte, elle n'est en outre qu'à moitié remplie. Une mesure d'autant plus cohérente que les déchets alimentaires (30% de la poubelle grise) peuvent être facilement compostés. La réduction de fréquence de collecte permet de réduire le nombre de kilomètres parcourus par les camions de collecte et donc de limiter les émissions de gaz à effet de serre générés. La fréquence ne change pas cependant pour les immeubles.

Les usager-ère-s concerné-e-s recevront courant janvier dans leur boîte aux lettres le calendrier 2025 avec leurs nouveaux jours de collecte.

Tri des déchets alimentaires

Plusieurs solutions concernant le tri des déchets alimentaires sont proposées dans la métropole rennaise depuis début 2024 : le compostage individuel pour les personnes habitant en maison, le compostage partagé ou encore la collecte pour les immeubles quand le compostage ne sera pas possible. Pour les habitant-e-s en maison avec jardin, Rennes Métropole poursuit la mise à disposition gratuite d'un composteur individuel sur demande. Il suffit de s'inscrire en ligne sur le site de Rennes Métropole : <https://dechets.rennesmetropole.fr/prise-de-rdv>

Pour les personnes en immeuble, le dispositif varie selon les communes et les secteurs : ainsi, les habitant-e-s des communes du secteur 2, dont fait partie la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche disposeront, selon les zones, soit d'une aire de compostage partagé, soit d'un point d'apport volontaire.



Enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Une enquête publique est organisée du mardi 17 décembre 2024 9h00 au mercredi 22 janvier 2025 17h00. Elle porte :

- sur le projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui concerne l'ensemble des communes du territoire,
- sur la définition de 12 périmètres délimités des abords autour de monuments historiques sur 8 communes (Corps-Nuds, L'Hermitage, Mordelles, Pacé, Rennes, Saint-Armel, Saint-Gilles et Saint-Grégoire),
- et sur la suppression de 3 plans d'alignement sur Bruz et Rennes.

Le dossier sera consultable en version papier à l'Hôtel de Rennes Métropole (siège de l'enquête) et dans les mairies de Cintré, Chevaigné, Corps-Nuds, Gévezé, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Romillé et Thorigné-Fouillard.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est la base sur laquelle les autorisations d'urbanisme sont délivrées par chaque maire (permis de construire et autres). Cadre de référence, c'est un outil de planification qui offre une vision collective pour l'avenir du territoire et permet de coordonner, jusqu'en 2035, le développement de l'habitat, des déplacements et des activités économiques, tout en préservant les milieux naturels, les paysages et l'agriculture.

Ciné'thique 2025 : un week-end de films inspirants et d'échanges

L'association «Déclik Ethique» et son équipe de bénévoles du festival Ciné'thique vous a concocté en cette année 2025 un pétillant cru de films positifs pour le week-end des 1^{er} et 2 février à l'Espace Louis Texier !

Les aléas climatiques et géopolitiques sont des bourrasques questionnantes voire déstabilisantes. La vie des idées et les réalisations artistiques des cinéastes sont elles aussi liées aux tourments du monde qui nous entoure. La variété des thèmes abordés lors du festival en sera le reflet. Du Chili à l'Ouganda, des rives du Belon en Bretagne aux femmes rurales du Brésil, du Marais Breton en Vendée au macadam rennais, tous ces films nous portent vers des expériences humaines belles et profondes, en un partage pour continuer à aller de l'avant !

Le festival est un lieu pour échanger, entendre d'autres visions, se convaincre que des transitions vers plus de solidarité, de respect du vivant, d'humanité sont entre nos mains.

Le dimanche après-midi, en plus de la programmation adulte, vous sera proposée une programmation enfants et jeunes publics. À déguster sans modération ! Une petite restauration le samedi soir accompagnera vos temps de retrouvailles, sans oublier les soupes faites par des bénévoles. La caravane cinéma avec ses courts métrages sera sur le marché de Noyal-Châtillon les dimanches 26 janvier et 2 février.

Le programme est disponible sur le site de l'association Déclik Ethique :

 <https://declic-ethique.fr>

Venez nombreux-ses et bon festival !



L'association Patronage présente sa saison théâtrale 2025 !

En ce début d'année 2025, l'association Patronage vous présente deux nouvelles pièces. Les représentations auront lieu les weekends aux mois de janvier et février.

À l'occasion de nombreuses représentations prévues tout au long des mois de janvier et février, l'association vous propose un moment en deux temps : en première partie, découvrez le talent des adolescent·e·s à travers la pièce *Un os dans la soupe* (sous réserve). Ensuite, place à la pièce principale, interprétée par les adultes, *Toujours là où il faut pas !*

Toujours là où il faut pas ! est une comédie en 3 actes d'Olivier Tourancheau.

Julien, très déçu par le fait de ne pas avoir eu sa prime de fin d'année, décide de se rendre au domicile de son patron pour le voler. L'appartement est normalement vide, car son patron est parti en vacances. Il demande à son copain Microbe, fils d'anarchiste en gilet jaune, de l'accompagner. Mais ce dernier est inquiet, car il a l'habitude de se retrouver « toujours là où faut pas » ! Et c'est en effet ce qu'il va se passer... Des femmes, présentes dans l'appartement, attendent un strip teaser de la boîte des « gigolos rouges » pour leur soirée. Et les garçons, pour ne pas divulguer leurs intentions de vol, vont bien malgré eux se retrouver dans la peau des gigolos... Enfin surtout Microbe, qui sans le savoir, va se faire désigner par son copain Julien comme le gigolo de service ! Mais dans un autre temps, Jo, un tueur à gage original, va se retrouver en plein milieu de cette soirée pour le moins mouvementée... Et ce n'est pas le vrai strip teaser, habillé en policier, qui va arranger la situation !

Un Os dans la soupe est une comédie paysanne en 1 acte de Jérôme Dubois.

Le Toine, paysan bourru, et la Toinette ont une fille de 40 ans, la Tonine, qu'ils trouvent particulièrement moche. Ils ne se cachent d'ailleurs pas pour lui dire, et lui reprochent même de ne rien faire pour s'arranger. Enfin, surtout le Toine, car la Toinette, adepte du bain de pieds au vin pour soigner ses verrues, est à l'opposé de sa fille, bien trop préoccupée à jouer la pin'up ! Bref, ils en sont convaincus, non seulement de rester vieille fille, la Tonine restera aussi très longtemps à la maison ! Ce qui aurait tendance à les agacer ! Le seul moyen de s'en débarrasser serait de la caser, mais qui en voudrait ?!

Rendez-vous :

- les samedis 11, 18, 25 janvier et 1^{er}, 8 et 15 février à 20h30
- Les dimanches 12, 19 et 26 janvier et 2, 9 et 16 février à 14h30
- Le vendredi 31 janvier à 20h30

Informations et réservation au  02.99.52.28.64



L'association ALASCA fête ses 50 ans !

Pour les 50 ans de l'association ALASCA (ex FJEP), le bureau et les membres du Conseil d'Administration vous convient à un après-midi festif le samedi 25 janvier de 14h00 à 18h00 à l'Espace Louis Texier.

Que vous soyez en famille, entre ami-e-s, adhérent-e-s ou non à d'ALASCA (Association de Loisirs et d'Animations Sportives, Culturelles et Artistique), venez participer à l'un des ateliers proposés par les animateurs-trices de l'association. Ceux-ci dureront environ vingt minutes, et permettront de participer ou découvrir une des nombreuses activités de l'association : Fitness, Zumba, Gym Prévention Santé, Pilates, Yoga, Sophrologie, Qi Gong, Danse de salon et pourquoi pas aussi le Tai Chi. L'activité arts plastiques exposera ses créations dans la salle de l'ise (n°3). Le programme de la journée sera disponible sur le site de l'association (alasca.jimbofree.com) début janvier. Sur place, buvette et galettes des rois, jeux et cadeaux vous attendent. L'association Cécile Etoile « ensemble contre le cancer » sera présente lors de cette occasion.

Julia Intérieurs : une décoratrice au service de votre bien-être

Au début de l'année, la commune accueillait une nouvelle professionnelle de la décoration d'intérieur : Julia Gouriou.

Suite à une reconversion professionnelle, Julia met son savoir-faire et sa passion au service de ceux qui souhaitent transformer leur intérieur en un espace unique et à leur image. « *Le beau m'a toujours attirée et fait du bien* », confie Julia, pour qui la décoration n'est pas seulement une question d'esthétique, mais aussi d'émotion et de bien-être. Ce sont ces valeurs qui l'ont poussée à franchir le pas et à lancer son entreprise. Après avoir mené quelques projets personnels, elle décide d'en faire une activité à part entière.

Julia travaille seule, en collaboration étroite avec divers artisans et fournisseurs. Son objectif ? Aider ses clients à optimiser leur espace et à créer un intérieur qui leur ressemble. Sa signature : associer l'ancien et le moderne pour un mélange harmonieux et plein de caractère. « *J'aime donner une nouvelle vie à des objets chinés, comme une chaise ancienne relookée ou un meuble remis au goût du jour. J'aime aussi jouer avec la couleur, car elle apporte vie et personnalité.* »

Julia Intérieurs propose des prestations variées, adaptées aux besoins spécifiques de chaque client. Que ce soit pour des projets auprès des particuliers ou des professionnels, elle met son expertise au service de tous types d'espaces à travers diverses prestations :

- Le projet déco : un accompagnement complet pour repenser une pièce ou une maison entière. Le premier rendez-vous permet de comprendre les besoins, les attentes et de définir un budget. Ensuite, Julia élabore un univers visuel qui correspond à l'identité du client et conçoit, après échanges, un aménagement et une décoration en 3D, permettant au client de se projeter. Enfin, elle élabore une shopping list, qui présente des suggestions de mobilier et de revêtements, accompagnées d'échantillons, pour aider le client à finaliser son projet.
- Le coaching déco : une solution idéale pour résoudre une problématique précise dans une pièce. Julia apporte des conseils pratiques et créatifs pour donner un coup de neuf à votre intérieur sans forcément tout changer.
- L'accompagnement shopping : pour ceux qui hésitent face à la multitude de choix, Julia propose de les accompagner dans leurs achats. Après une discussion sur les goûts et besoins, elle guide ses clients en magasin pour trouver les pièces idéales.

Julia Intérieurs intervient sur toute la Bretagne et peut également se déplacer selon les besoins.



Un nouveau concours photo sur le thème de l'eau

Dans le cadre de la saison culturelle 2025, la ville de Noyal-Châtillon organise son concours photo annuel, qui se déroule cette année sur le thème de l'Eau.

Ce concours s'adresse aux photographes amateur-trice-s. Les participant-e-s ont jusqu'au 4 mai inclus pour soumettre leurs œuvres. Les photographies peuvent explorer toutes les dimensions de l'eau : des paysages aux activités aquatiques, en passant par les instants de vie qui mettent en lumière cet élément essentiel.

Pour la première fois, le concours photo de Noyal-Châtillon se déroulera en parallèle d'un concours similaire à Longford (Irlande), ville de jumelage de la commune. Les lauréat-e-s des deux villes auront l'honneur d'exposer leurs œuvres dans l'espace public, créant ainsi une belle synergie entre les deux villes.

Pour plus d'information et pour consulter le règlement du concours, rendez-vous sur le site internet de la ville.



Des nouvelles enseignantes à l'école intercommunale de musique et de danse Jean Wiener

Après 11 années passées à l'école Jean Wiener, Pauline Hublet, professeure de violoncelle, formation musicale et partenariat petite enfance et handicap, vient d'être recrutée par le conservatoire à rayonnement régional de Brest. Trois enseignantes vont lui succéder dans ses missions.

Alice Irace, professeure de violoncelle et de formation musicale

Formée au conservatoire de Saint Maur puis au Conservatoire à rayonnement régional de Paris (CRR), Alice Irace complète sa formation de violoncelliste classique par une formation à la pédagogie musicale au CFMI de Rennes. Elle rejoint l'équipe de Jean Wiener pour y transmettre sa passion du violoncelle et pour créer du lien entre les connaissances musicales que l'on acquiert en formation musicale et le cours d'instrument. Et comme l'enseignement se nourrit de la pratique artistique, elle continue de jouer et d'apprendre! Aujourd'hui son nouveau défi est de jouer du jazz et des musiques traditionnelles avec son violoncelle. Elle souhaite pouvoir accompagner les violoncellistes de Jean Wiener dans leur propre parcours artistique et s'adapter au maximum à leurs envies musicales!

Mélanie Louvel, professeure de formation musicale à temps complet, interviendra également au pôle enfance Elisabeth Zucman de Chartres de Bretagne

Formée au CFMI (Centre de formation de musiciens intervenants de Rennes, Mélanie Louvel s'implique depuis 20 ans auprès des publics scolaires et spécialisés (petite enfance, handicap...) en tant que musicienne intervenante. Plus spécifiquement autour de la voix, du chant choral et des percussions corporelles. Après, une dizaine d'année au conservatoire de Rennes, puis au conservatoire de Villefranche sur Saône (69), de nouveaux défis pédagogiques se présentent : rendre le solfège le plus ludique possible, tisser des liens entre le cours d'instrument et la culture musicale afin qu'elle ait du sens pour les élèves et leur famille.

Nina Chervel interviendra auprès du pôle Castel'Hand de Noyal-Châtillon sur Seiche et de l'ESAT Utopi de St-Jacques de la Lande

Diplômée du CNSMD (Conservatoire National Supérieur Musique et Danse) de Lyon au trombone, Nina Chervel a partagé son expérience entre orchestres et enseignement en écoles de musique et conservatoire, notamment à Rive-de-Gier (42). Sensible à l'inclusion et aux enjeux d'accessibilité, elle s'est formée à la langue des signes avec le désir de travailler auprès d'enfants sourds, et s'investit aujourd'hui au sein du pôle handicap Castel'Hand de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et de l'ESAT Utopi de St-Jacques-de-la-Lande, avec la volonté de rendre la pratique musicale accessible à toutes et tous.





Du 6 au 8 décembre, Noyal-Châtillon-sur-Seiche a vibré au rythme des festivités «En attendant Noël». Ce rendez-vous, à l'initiative de la municipalité et co-organisé avec les associations, a rassemblé petits et grands autour d'une programmation riche et variée, laissant dans les cœurs des souvenirs mémorables malgré les caprices de la météo.

Vendredi 6 décembre, la Compagnie Humpty-Dumpty a ouvert les festivités avec *Le Noël de Mr. Scrooge*, un spectacle enchanteur mêlant marionnettes à fils, théâtre et jeux d'ombres. Le samedi, malgré la pluie et le vent, les castelnodais-e-s n'ont pas manqué les défilés de tracteurs et aux lampions qui ont émerveillé petits et grands en rejoignant la mairie pour le lancement officiel des illuminations de la ville. Le compte à rebours, animé par les sourires et l'enthousiasme, a marqué le début d'une soirée féerique.

La Compagnie Machtiern a apporté une ambiance hivernale en faisant «tomber la neige» et en proposant des cours de ski ludiques. La soirée s'est poursuivie dans une atmosphère festive grâce au talent de DJ Francis Pavane.

Le dimanche, la fanfare Skyzophonie a fait résonner ses notes chaleureuses dans les rues, au grand bonheur des passants et commerçants du marché de Noël. Le Comité des Fêtes proposait aux castelnodais-e-s un marché de Noël, leur permettant de faire leurs emplettes dans une ambiance conviviale. Pour clôturer le week-end, la chorale Vocal'ise a offert un concert à l'église St Martin, remplie par plus de 300 personnes.

Grâce à la mobilisation des habitant-e-s, des bénévoles, des associations et des services municipaux, «En attendant Noël» a prouvé que Noyal-Châtillon-sur-Seiche est une ville où il fait bon vivre. Avec 8 événements en trois jours, ce week-end a été une véritable réussite collective.

«Ça vaut le coucou» : un voyage poétique proposé aux enfants

Le 12 décembre, les élèves de maternelle des écoles de la commune ont eu l'opportunité de plonger dans l'univers enchanteur du spectacle «Ça vaut le coucou», présenté par la talentueuse Compagnie Ocus. Ce moment magique, spécialement conçu pour les plus jeunes, a été une véritable ode à la poésie, à la tendresse et à l'humour.

«Ça vaut le coucou», c'est avant tout l'histoire d'une marionnette qui évolue au rythme du tic-tac incessant du temps qui passe. Cette aventure, portée par une mise en scène minutieuse et un accompagnement musical à la batterie, invite petits et grands à s'interroger sur la vie, ses cycles et ses rythmes. La municipalité, engagée en faveur de l'accès à la culture pour toutes et tous, a tenu à proposer ce spectacle aux élèves de maternelle, affirmant ainsi sa volonté d'éveiller dès le plus jeune âge la curiosité et l'ouverture d'esprit.



Dispositif «Sortez en bus !» : spectacle à venir

CARMEN le mardi 4 février à 20h00 au TNB - Réservation avant le 21 janvier

À Séville, une bohémienne rebelle se fait arrêter après avoir déclenché une bagarre dans la manufacture où elle travaille. Tombé sous le charme de la jeune femme, le brigadier chargé de l'emprisonner la laisse s'échapper.

Contactez Claire Coignard, référente du dispositif pour la ville : sortez.en.bus@gmail.com pour réserver votre spectacle



Les rendez-vous de la Médiathèque La Source

VEILLÉE CONTÉE : CARTE BLANCHE À JEAN-PIERRE MATHIAS

À l'occasion des Nuits de la lecture, la Médiathèque a le plaisir d'accueillir Jean-Pierre Mathias, conteur breton et gallo et surtout inlassable passeur d'histoires traditionnelles de Haute-Bretagne pour une soirée contée.

Public adulte et adolescent - sur réservation via le QR Code ci-contre ou à la médiathèque au 02 99 05 26 30

Jeudi 23 janvier à 20h00

PARLONS BOUQUINS

Rendez-vous autour d'un café pour dénicher sa prochaine lecture ou parler de son dernier coup de cœur littéraire. Romans, BD, essais... Tous les genres sont de la partie

Public adulte

Samedi 25 janvier à 10h30

EXPOSITION PHOTOS PAR CHRISTOPHE LEBRETON

Christophe Lebreton joue sur l'absence de figures humaines dans les territoires urbains, ce qui renforce l'impression d'abandon, de désertion de rues et des infrastructures.

Du 28 janvier au 1^{er} mars

L'HEURE DU CINÉMA JEUNESSE

La famille Colvert est en proie à un dilemme. Alors que Mack est satisfait de patauger avec sa famille dans leur petite mare, sa femme Pam serait plus du genre à bousculer un peu cette routine. Lorsqu'ils accueillent une famille de canards migrateurs, c'est l'occasion rêvée pour Pam de persuader Mack de les imiter et de se lancer dans un périple en famille.

À partir de 6 ans

Mercredi 19 février à 15h00



Jean-Pierre Mathias

THÉÂTRE : SEPT JOURS EN FACE

Le théâtre du coq et de l'âne présente «Sept jours en face», texte d'Anne Lecourt. Une femme de quarante ans vient d'apprendre qu'elle attend un enfant. Elle décide de louer une chambre chez une vieille dame, quelques part sur la côte Ouest du Cotentin. Ces deux-là ne sont pas tout à fait étrangères l'une à l'autre mais elles l'ont oublié ou préfèrent s'en donner l'illusion. Jour après jour, la narratrice accompagne sur son journal la lente remontée d'un passé détourné qu'elle est venue affronter seule dans l'espoir de s'en défaire et de (re) naître autrement. Une histoire de femmes, de résilience et de réconciliation.

Interprétation : Véronique Guerch

Mise en scène : Rozenn Fournier

À partir de 15 ans - sur réservation

Vendredi 28 février à 20h30

PROJET JEU VIDÉO COLLABORATIF MINECRAFT

Devenez un vrai apprenti architecte, découvrez ou redécouvrez la médiathèque sous un autre angle et construisez-là sur Minecraft.

À partir de 6 ans

Du 4 au 22 février aux horaires d'ouverture

RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

BB LECTEURS

Rendez-vous pour les enfants de 0 à 4 ans.
Sur inscription

Samedi 18 janvier à 10h00

Samedi 8 février à 10h00

LES P'TITS RDV DU MERCREDI

Rendez-vous pour les enfants de 3 à 6 ans.

Mercredi 15 janvier à 10h30 : lectures d'histoires

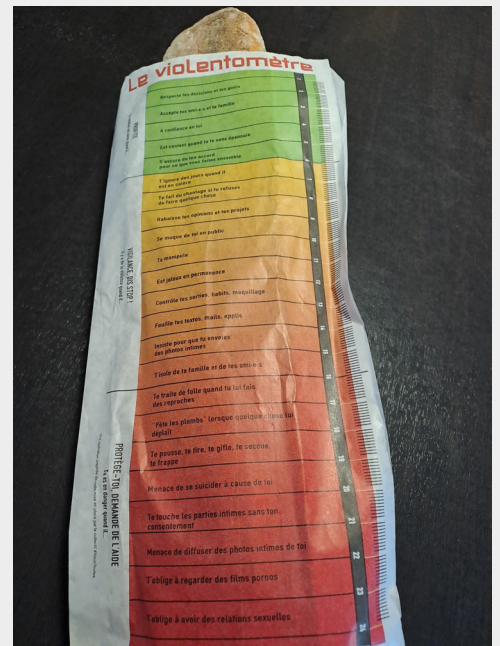
Mercredi 5 février à 10h30 : cinéma

La communes'engage contre les violences faites aux femmes

Le 25 novembre marquait la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. À cette occasion, la commune a fait installer sur les panneaux d'affichage du territoire le violentomètre. Il s'agit d'un outil permettant de « mesurer » si une relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Les 23 questions qu'il pose vous permettront de déterminer si votre relation est saine ou si au contraire elle est violente. Il indique notamment en vert les cas où votre relation est saine, en jaune et orange les cas où vous devez être vigilant·e car vous êtes déjà face à une situation violente et en rouge les cas où vous êtes face à une situation dangereuse et où vous devez vous protéger et demander de l'aide.

À l'initiative du CCAS, des flyers de prévention et d'information ont également été distribués à l'entrée des deux grands magasins de la commune.

Les boulangeries de la commune se sont également mobilisées en affichant le violentomètre sur leurs sacs à pains, financés par Rennes Métropole.



Expression de l'opposition

«Aller Vers »....

Nous vous proposons de prendre du recul pour mieux comprendre l'actualité locale. Ainsi il y a plus de quatre ans, la majorité municipale a affiché sa volonté de lancer une politique volontariste à destination des jeunes castelnodais. En début de mandat des conventions sont signées entre la Mairie et des structures métropolitaines¹ qui sont spécialisées dans le dialogue et l'animation à destination des jeunes. Pour répondre à cette politique, des recrutements d'animateurs sont réalisés au cours du mandat pour renforcer l'équipe d'animation. Le Maire se montrait enthousiaste et fier de sa majorité par son vote à l'unanimité. En séance du conseil, nous sommes intervenus pour demander des précisions sur les modalités pratiques dans la mise en oeuvre des actions locales comme sur des horaires d'intervention des animateurs au-delà de 18H30, des actions terrains sont elles prévues ? M. Le Maire n'avait pas répondu, mais nous avait offert un long monologue sur l'excellence des compétences des associations métropolitaines et l'ambitieuse politique conduite sous son impulsion .

Cet été dans le journal local Ouest-France (édition du 07 /08) l'article relatait qu'une opération de gendarmerie s'était tenue sur la commune suite à une demande du Maire. Il déclarait « nous sommes confrontés à des nuisances et des incivilités commises par des jeunes .. »

Mais que se passe-t-il ? OÙ sont les promesses de début de mandat ? Le bilan de l'ambitieuse politique se résume à d'un côté de l'argent public dépensé , une belle communication « Aller Vers » et de l'autre un constat : le temps est passé et les résultats tardent à venir...

Nous proposons un nouveau slogan municipal « Aller vers une direction inconnue... »

La fin d'année se rapproche et nous vous souhaitons à tous et toutes de passer de belles fêtes de fin d'année !

Rodolphe Bellanger, Karine Floret, Annie Coënt, Gilles De Bel Air et Claude Ravel

¹ We Ker etc ...

24 Agenda

DIMANCHE 12 JANVIER

Football : Noyal-Châtillon (Régional 3) affronte le CPB Bréquigny 2
⌚ 15h00

Football : Noyal-Châtillon (District 2) affronte Laillé 2
⌚ 12h30

VEN 10 AU MAR 21 JANVIER

Opération recyclage de papier

L'APEL de l'école Saint-Amand vous propose de recycler vos anciens papiers, journaux et magazines !

📍 **Benne devant l'Espace Louis Texier**

SAMEDI 25 JANVIER

ALASCA fête ses 50 ans !

Participez à des ateliers divers dispensés par les animateurs et animatrices de l'association !

⌚ **De 14h00 à 18h00**

📍 **Espace Louis Texier**

SAM 1^{ER} ET DIM 2 FÉVRIER

Festival Ciné'thique

L'association «Déclic Ethique» et son équipe de bénévoles du festival Ciné'thique vous a concocté en cette année 2025 un pétillant cru de films positifs.

📍 **Espace Louis Texier**

DIMANCHE 2 FÉVRIER

Football : Noyal-Châtillon (Régional 3) affronte Basse-Vilaine
⌚ 15h00

Football : Noyal-Châtillon (District 2) affronte Bréal 2
⌚ 12h30

MARDI 18 FÉVRIER

Concours de belote

Concours organisé par l'Amicale des Retraités, ouvert à toutes et tous.

⌚ **14h00**

📍 **Espace Louis Texier**

MARDI 25 FÉVRIER

Sortie Aquatonic par le CCAS

Profitez des bienfaits de l'eau et plongez dans un bain de bien-être !

Représentations théâtrales de l'Association Patronage

- les samedis 11, 18, 25 janvier et 1^{er}, 8 et 15 février à 20h30
- Les dimanches 12, 19 et 26 janvier et 2, 9 et 16 février à 14h30
- Le vendredi 31 janvier à 20h30

Informations et réservation au 02.99.52.28.64



Prochaines permanences des élu·e·s

le samedi de 10h00 à 12h00, en Mairie :

- 4 janvier : Arnaud Morvan, Adjoint Urbanisme et Travaux
- 11 janvier : Dominique Lamart, Adjointe Infrastructure et Patrimoine
- 18 janvier : Anthony Chénais, Délégué à l'Environnement, Développement Durable et Numérique
- 25 janvier : Nadia Nedjar, Adjointe Finances, Économie et Personnel
- 1er février : Antoine Lamballais, Adjoint Mobilité, Prévention et Sécurité
- 8 février : Henri Nicolle, Adjoint Solidarité et Affaires sociales
- 15 février : Gilles Bodin, Adjoint Vie associative, Sports et Loisirs
- 22 février : Valérie Le Bouler, Adjointe Culture et Communication